

De l'étude de quelques opérations d'élargissement et de réduction argumentale en français

RACHA EL KHAMISSY
Université de Ain Chams, Egypte

Résumé

Les opérations de restructuration de la langue peuvent être appréhendées à plusieurs niveaux, phonologique, lexical, morphologique et syntaxique. Comme la syntaxe reste l'un des niveaux les moins explorés, nous nous attellerons à relever et à analyser un phénomène syntaxique qui constitue un observable standardisé ou à standardiser. C'est dans ce cadre que nous proposons, dans la présente contribution, de décrire la transitivisation, la bitransitivisation et l'intransitivisation verbale. Nous défendons l'hypothèse que, entre les emplois en langue et les emplois en discours, s'imposent des fluctuations du schéma syntaxique et actanciel du verbe en français.

Mots-clés : transitivisation, intransitivisation, bitransitivisation, syntaxe, fluctuations.

Abstract

The operations of restructuring of language can be studied on many levels, phonological, lexical, morphological, and syntactic. As the syntax remains one of the least explored levels, we will try to identify and analyze a syntactic phenomenon which is standardized or to be standardized. It is in this context that we propose in this paper to describe the transitivisation, the bitransitivisation and intransitivisation of verbs in french. We defend the hypothesis that between the uses in language and in speech exist fluctuations of the actantial and syntactic schema of verbs in French.

Keywords: transitivisation, intransitivisation, bitransitivisation, syntax, fluctuations.

1. Introduction

Nous vivons entourés de normes ossifiées et soumis à des contraintes qui pèsent sur nous. Le territoire des langues est un des points d'application de cette question. Une multitude de contraintes sont mises en jeu pour assurer le bon fonctionnement linguistique : la force normative des ouvrages de référence, des dictionnaires officiels, institutionnels, académiques, les règles de la grammaire que les professeurs

vont enseigner à leurs étudiants, celles que les étudiants vont apprendre dans leurs manuels... Pourtant, toute langue « peut oser, hasarder, créer, inventer son style ; elle en a le droit », comme l'annonce Victor Hugo dans la préface de *Cromwell*. Pour des raisons sociales, géographiques, discursives, professionnelles, personnelles, ou tout simplement pour des tendances évolutives, les règles – comprises comme une nécessité – se trouvent donc violées. Le français, comme toute autre langue, passe par des opérations de restructuration ; certaines de ces variations sont passées, par et grâce à une normalisation, pour les uns dans le français dit standard, pour les autres dans ce que les locuteurs croient être le standard. Si le premier cas relève de considérations normatives conventionnelles relayées par les institutions scolaires, les dictionnaires, les grammaires, l'Académie française, les Comités de défense de la langue française de tous ordres, le second fait partie de la réalité langagière.

C'est dans ce cadre que nous proposons, dans la présente contribution, de décrire la complémentation et la non complémentation de certains verbes mono-, bi- ou tri-valents, dans une étude sur les potentialités valencielles¹ des verbes de la langue française, avec les problèmes bien connus d'acceptabilité et de grammaticalité. Nous avons ciblé ce fait syntaxique pour deux raisons : sa fréquence relative d'emploi et sa forte acceptabilité.

Nous illustrerons notre réflexion à l'aide d'exemples attestés de structures verbales avec ou sans compléments, recueillis dans la presse sportive, avec les différentes formes sous lesquelles se présente ce type de langage : articles, comptes rendus journalistiques des rencontres et interviews. De fait, le journalisme est au cœur de l'essor du spectacle sportif par le biais de la description de l'actualité sportive et des grands événements qui jalonnent l'année. D'entrée de jeu, il convient de préciser que le choix du langage sportif n'est pas aléatoire : premièrement, avec beaucoup de succès, le sport a généré – et continue d'ailleurs à le faire – un langage propre qui s'est répandu et popularisé au point d'être investi dans la langue courante ; deuxièmement, ce langage compte peu d'études notamment en linguistique et en syntaxe ; troisièmement, ce discours spécialisé est précisément le lieu où s'observent des faits de langue et des particularités qui méritent d'être analysés. La constitution du corpus s'est faite majoritairement du quotidien sportif *L'Équipe* durant les deux dernières années. Nous avons établi un corpus de 35 verbes² extraits de 56 articles, comptes rendus et interviews.

¹ Pour reprendre la terminologie de Tesnière (1959).

² La classification de base intransitive et/ou transitive de tous les verbes cités dans l'article est basée sur les données mentionnées dans les dictionnaires de langue (*Le Petit Robert*, *Le Petit Larousse*, *Le Trésor de la langue française*).

L'objectif de cette étude consiste donc à scruter la créativité langagière valencielle des verbes en français, en analysant la transitivisation, la bitransitivisation et l'intransitivisation verbale en contexte sportif surtout avec la nette prédominance des verbes d'action, de mouvement et de déplacement, verbes qui se prêtent, *a priori*, le plus aisément au traitement visé. Dans ce cadre, nous défendons l'hypothèse que, entre les emplois en langue (dictionnaires et grammaires) et les emplois en discours (ceux effectivement dits ou pouvant se dire), s'imposent des fluctuations du schéma syntaxique et actanciel du verbe en français. Pour tester cette hypothèse, nous étudierons le phénomène de la complémentation et la non complémentation verbale, et ce pour en juger la grammaticalité et l'acceptabilité relatives, par recours d'une part aux règles, d'autre part aux données attestées et qui transgressent, parfois, les contraintes de la langue, en vue d'une éventuelle intégration dans les dictionnaires et les ouvrages de référence. Les bases théoriques et conceptuelles qui sous-tendent notre recherche sont principalement les travaux de Lucien Tesnière et de Christian Touratier.

2. Le verbe : quelques caractéristiques

Le traitement du domaine verbal n'est pas nouveau en linguistique. Les grammairiens et les lexicographes se sont lancés dans l'élaboration de classifications des verbes selon les constructions qu'ils forment. Le verbe, pivot syntaxique, se présente selon deux types de structures : « transitif à objet unique, direct ou indirect, ou à deux objets, ou intransitif » (Gaatone, 2012 : 172), en corrélation avec la présence ou l'absence de la complémentation objet³. C'est le modèle idéal que décrivent les dictionnaires et les grammaires, par référence auquel on porte des jugements de valeur du type correct/incorrect. Cette classification d'ordre syntaxique est solidaire du sémantisme du verbe : on ne peut dire qu'on connaît le sens d'un verbe tant qu'on ne connaît pas l'ensemble de ses formulations syntaxiques. De fait, « l'analyse de la complémentation verbale ne se présente pas de la même façon selon que l'on considère les verbes pour en saisir le sens à l'intérieur des textes, ou que l'on cherche à rassembler tout ce que l'on sait d'un verbe, dans tous ses contextes, par exemple pour en faire un article de dictionnaire » (Blanche-Benveniste, 2002 : 61). C'est là qu'intervient la notion de la valence verbale⁴, d'actance ou de structure argumentale⁵. La réalité

³ À en croire Gaatone (1997 : 14) « en français, en tout cas, il paraît parfaitement chimérique, dans l'état actuel de nos connaissances, de trouver un dénominateur commun unique à la relation sémantique unissant un verbe et ce que tout le monde s'accordera à reconnaître comme un objet direct ».

⁴ En termes tesnériens, le verbe peut avoir la valence 1, 2, 3 selon le nombre d'actants qu'il peut régir. (Cf. Tesnière, 1959).

⁵ Cf. Lazard (1994). Dans la terminologie anglo-américaine (Cf. Dik, 1997), on parle de « structure argumentative » : la relation linguistique entre le verbe et ses actants s'exprime en termes de logique. Au verbe peuvent s'associer un ou plusieurs arguments.

foisonnante des emplois attestés dans la sphère sportive présente des dispositions très variées selon les constructions que les verbes forment avec leurs arguments et selon les alternances de constructions qu'ils admettent, et ce en comparaison aux données fournies par les dictionnaires.

Partant de ce constat, nous distinguons quatre types d'instabilité⁶ de la valence verbale : la transitivation des verbes monovalents, la bitransitivation des verbes bivalents, l'intransitivation des verbes plurivalents, et enfin les verbes à double construction. Ces emplois actualisés en discours sportif et relevés dans notre corpus d'étude peuvent fournir une indication sur le degré d'envergure du phénomène.

2.1. Opérations d'élargissement argumental

2.1.1. De l'intransitif au transitif

Le premier changement néologique de valence observé et qui s'inscrit dans le cadre d'une restructuration de la syntaxe est la transitivation des verbes monovalents. Ces verbes à la valence = 1 – connus sous le nom de verbes intransitifs – sont les items verbaux à un seul actant/argument présentant la configuration syntaxique (SV) sans compléments d'objet. Ces verbes monovalents, malgré leur saturation sémantique, peuvent entrer dans une opération de transitivation au cours de laquelle ils s'intègrent dans une structure autre que celle que laisserait attendre leur structure actancielle en se construisant transitivement à l'aide d'une complémentation. Que ce complément soit nominal, pronominal ou propositionnel, ces verbes se transitivent et recourent à la complétion de leur construction par ajout d'un élément extérieur à leur valence et dont la présence est rendue nécessaire pour diverses raisons : une influence de l'anglais ou des variations dialectales (Tesnière, 1959), une évolution historique (Gougenheim, 1929), des visées pragmatico-énonciatives (Ruwet, 1972), des effets stylistiques largement exploités par les médias ou la publicité (Novakova, 2003), des exigences de l'oral, une violence syntaxique (Touratier, 2000), une possibilité offerte par la langue et qui devient de plus en plus exploitée (Larjavaara, 2000).

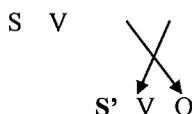
Nous distinguons deux types de transitivation ayant chacune sa propre configuration syntaxique : la transitivation synthétique et la transitivation analytique.

2.1.1.1. Opération de transitivation synthétique

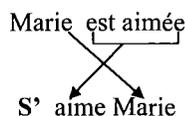
Dans cette catégorie, nous traitons principalement les verbes intransitifs

⁶ Levin et Rappaport-Hovav (1995) parlent de l'alternance (anti-)causative et la causativisation de certains verbes intransitifs, Reinhart (2002) et Reinhart et Siloni (2005) travaillent sur les opérations d'arité (du Vtr au Vtr, ou l'inverse).

inaccusatifs. Cette classe regroupe les verbes intransitifs qui contrôlent un seul élément valenciel qui syntaxiquement remplit la place sujet et sémantiquement le rôle d'objet/patient⁷. Dans ce type de transivisation, les verbes, originaires dotés d'une seule place sujet, entrent dans une autre alternance, plus contrainte, en prenant un complément d'objet. Il s'agit majoritairement de verbes de changement de position/de lieu qui se caractérisent par une valence instable et qui utilisent une forme transitive simple du type "SVO" :



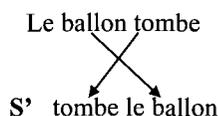
Ici, le prime actant du verbe (le sujet S) deviendra le second actant et aura la fonction de complément d'objet direct (O), transivisant ainsi le verbe, avec l'ajout d'un constituant nominal (S') pour remplir la fonction de sujet que l'unique actant du verbe ne peut plus assumer. Cette transivisation par ajout d'un constituant sujet ressemble au passage de la forme passive à la forme active :



Commençons par le verbe le plus représentatif du phénomène de la transivisation simple dans le domaine sportif :

- (1) Ça peut lui arriver de tomber un ballon. (Rugby. *L'Équipe*, 2/11/2015)

Le verbe « tomber »⁸ – originellement intransitif et décrivant un changement de position (chute ↓) – s'intègre dans une construction transitive synthétique à deux termes, sujet et complément. Il y a là permutableté du sujet de l'intransitif et de l'objet du transitif :



⁷ Ce groupe contient également les verbes adjectivaux, les inchoatifs et les verbes d'existence, construits avec l'auxiliaire « être » (Cf. Olié, 1984 : 364).

⁸ Cet emploi du verbe « tomber » – qui peut être d'origine méridionale (Tesnière, 1959/1965 : 271) – s'installe dans l'usage depuis le Moyen Âge (Gougenheim, 1929/1971 : 320-325) et s'utilise généralement dans le lexique de la lutte au XIX^e siècle.

Le joueur (sujet S') fait que le ballon (complément d'objet O) tombe. Le marquage de la nouvelle construction transitive du verbe se manifeste principalement au niveau formel. La sémantique intransitive du verbe inaccusatif « tomber » implique un sujet non agentif qui subit ou supporte l'action. Avec le passage à la nouvelle valence (la bivalence), nous assistons à un cas de « manipulation directe » (Novakova, 2003 : 4) puisque c'est le sujet lui-même qui fait l'action, contrôlant un objet inanimé – en l'occurrence le ballon – qui n'a aucune capacité agentive.

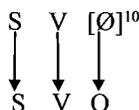
Examinons d'autres verbes qui représentent l'opération de construction transitive et qui illustrent des aspects du jeu :

- (2) l'Espagnol, tête de série n°2 du tournoi malais, a sorti Nick Kyrgios samedi (7-6[2], 7-6[6]). (Tennis. *L'Équipe*, 3/10/2015)
- (3) Le Gabon sort le Mozambique. (Football. *L'Équipe*, 14/11/2015)
- (4) Nous sommes restés très compacts et nous avons sorti le ballon proprement pour construire une victoire méritée. (Football. *L'Équipe*, 20/11/2015)
- (5) l'Inter a réussi à arracher les tirs au but, son gardien Carrizo sortant notamment un double arrêt fantastique à la 120^e minute ! (Football. *L'Équipe*, 2/3/2016)
- (6) (...) enfin Kevin Durant (Thunder) qui prend et rentre le shoot de la victoire au buzzer face aux Hawks. (Basket. *L'Équipe*, 28/1/2014)
- (7) l'Espagnol Sergio Garcia s'est accroché vendredi (69, -1) notamment en rentrant un improbable chip pour birdie sur le 17. (Golf. *L'Équipe*, 27/2/2016)
- (8) Il faut se remobiliser pour exploser le Mexique et faire une très belle Coupe du monde. (Football Femme. *L'Équipe*, 14/6/2015)
- (9) Comme je m'efforce de la volter en dehors, je ne voulais pas rester en épaisseur. (Hippisme. *L'Équipe*, 23/3/2014)

Dans ces occurrences, il s'agit de l'élargissement de la valence avec une structure transitive simple du type SVO : les verbes « sortir⁹ », « rentrer », « exploser » et « volter » se complètent avec un nom (ex. 2, 3, 4 et 8), un SN (ex. 5, 6 et 7) ou un pronom (ex. 9) dans un jeu de substitution portant sur le sujet de l'intransitif et l'objet du transitif correspondant. Le sujet de l'intransitif admet de devenir l'objet direct du correspondant transitif du verbe ; le sujet du transitif, lui, provoque ou rend possible le procès. Avec un objet sans force ni volonté (ex. 4 à 7), le sujet semble jouir de la toute puissance agentive. Cependant, l'objet/patient peut être [+animé] aussi (ex. 2 et 9). Or, ce cas est généralement jugé, du point de vue d'acceptabilité, inconcevable, voire grossier et inconvenant, puisqu'il implique un degré nul d'agentivité chez le patient qui, au contraire, est potentiellement agentif.

En outre, nous observons la même transgression du schéma syntaxique et actanciel mais sans permutabilité du sujet de l'intransitif avec l'objet du transitif :

⁹ Le verbe « sortir » apparaît dans les constructions transitives à partir du XVI^e siècle (Cf. Gougenheim, 1929/1971 : 316-319).



Considérons ces items verbaux employés pour commenter dans le feu de l'action :

- (10) Peja Stojakovic devient le premier joueur de l'histoire à démarrer une rencontre en scorant les 20 premiers points de son équipe. (Basket. *L'Équipe*, 14/11/2015)
- (11) elle a mené 3-0 dans la deuxième manche, avant de concéder quatre jeux consécutifs et de rebreaker aussitôt Ivanovic. (Tennis. *L'Équipe*, 21/8/2015)
- (12) le n°4 mondial a sauvé une balle de set à 5-3 avant de débreaker l'Espagnol. (Tennis. *L'Équipe*, 7/11/2015)
- (13) Il a su dunker la balle avec force. (Basket. *L'Équipe*, 24/2/2015)
- (14) A la 46^e, Cyprien a dribblé deux joueurs (...) avant de tacler le ballon. (Football. *L'Équipe*, 2/11/2015)

Ces verbes – principalement à un constituant et exprimant des procès sportifs – élargissent leur schème syntaxique en se complétant avec un nom (ex. 11 à 14) ou un SN (ex. 10). Si dans les exemples 10, 13 et 14 il s'agit d'un cas de transitivation où le complément d'objet du verbe est en quelque sorte tiré du sémantisme même du verbe (« scorer un point, un but, un panier », « dunker une balle », « tacler le ballon »), pour les autres énoncés, il s'agit de l'ajout d'un objet extérieur à la valence de base du verbe. Dans tous les cas, la transitivation est considérée comme une opération explicitative qui tend à énoncer clairement et précisément sans laisser place à l'ambiguïté ou à la confusion. Il est à noter que, en ces occurrences, le sujet appartient toujours à la classe des animés agentifs. Or, il n'en va pas de même pour l'objet qui appartient à la classe des animés (ex. 11 et 12) ou à celle des inanimés (ex. 10, 13 et 14). Que l'objet soit animé ou inanimé, il s'agit d'une « implication plus directe, voire brutale, de la part de l'agent causateur dans le procès » (Novakova, 2006 : 120). Selon Bassac (1995 : 389), la forme synthétique « dans la relation prédicative aura pour effet de concentrer toute la puissance agentive chez un seul actant, l'agent du procès ».

La liste des verbes transitivables – par recours à la forme synthétique – peut s'élargir¹¹, indiquant ainsi l'expansion d'un phénomène longtemps condamné comme infraction dans la grammaire normative, mais ostensiblement accepté comme normal dans la langue courante et le discours de spécialité. À ce stade, une interrogation s'impose : pourquoi cette construction transitive simple est admise ? À notre sens, plusieurs critères peuvent trancher de l'acceptabilité de ces énoncés : d'abord des

¹⁰ \emptyset = zéro, ensemble vide.

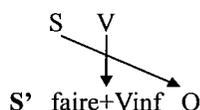
¹¹ Attention à la transitivation abusive de certains verbes !

considérations extrinsèques, comme la nature du message, le support (journal), le contexte (sportif), etc. ; ensuite des considérations intrinsèques, comme le système verbal de la langue ayant tendance à se développer. Ces emplois engendrés par l'instabilité valencielle des verbes intransitifs deviennent « normaux » et même « corrects » (Blinkenberg, 1960 : 103) « grâce au contenu sémantique que [ces verbes] véhicule[nt] » (Ruwet, 1972 : 155) et qui se prête facilement à la transitivisation.

Notons que cet emploi syntaxique synthétique du type SVO entraîne « un changement de diathèse sans marque morphologique » (Lyons, 1970 : 276) : il n'y a aucun recours à une dérivation par affixation¹² ni à une flexion transitivante comme c'est le cas d'autres langues comme l'arabe, l'allemand ou le russe. Or, la langue française peut opérer la transitivisation par ajout syntaxique d'un élément verbal support. C'est ce que nous verrons dans les lignes qui suivent.

2.1.1.2. Opération de transitivisation analytique

Dans cette seconde catégorie des intransitifs, nous abordons essentiellement les inergatifs, que ce soit des agentifs ou des verbes de mouvement. Cette classe rassemble les intransitifs qui dominent un seul actant qui est syntaxiquement et sémantiquement le sujet¹³. Ces verbes sémantiquement monovalents se caractérisent par une valence stable qui les empêche de sauter, sur le plan syntaxique, au statut transitif. Pour y accéder, il faut recourir à un procédé syntaxique (ajout obligatoire du semi-auxiliaire *faire*) transformant le premier actant (S) en complément objet du verbe (O) et en ajoutant un sujet (S'), ce qui entraîne une modification du sens et de la forme. Cette transitivisation analytique (S'+faire+Vinf+O) est qualifiée de « causative » ou de « factitive » :



Ce processus permet de transitiver un grand nombre de verbes monovalents dans le domaine de l'activité sportive :

- (15) (...) lorsqu'un gros plaquage de Dominique Rodgers-Cromartie a fait sauter le ballon des mains de Willie Snead. (Football américain. *L'Équipe*, 2/11/2015)
- (16) Dwyane Wade (Miami Heat) réussit une superbe feinte dans la raquette pour faire sauter son défenseur et marquer. (Basket. *L'Équipe*, 23/12/2015)

¹² De fait, l'ajout des affixes donne lieu à de nouveaux verbes : prendre/apprendre.

¹³ Ce groupe contient également des verbes exprimant des manières de parler, des processus physiologiques involontaires (Cf. Olié, 1984 : 364) construits avec l'auxiliaire « avoir ».



Dans la réalisation syntaxique canonique inergative (S saute), le verbe « sauter »¹⁴ – qui décrit un mouvement vertical (haut ↓ bas) – a une seule place d'argument dans l'emploi conventionnel. Ce verbe « dénote une action impliquant un participant actif, responsable de l'événement (contrairement à un verbe comme tomber) » (Brousseau, 1998 : 43). Dans l'exemple 15, nous considérerons le ballon (S) comme agent de l'action, le saut étant un caractère intrinsèque au ballon, ce qui lui octroie, implicitement, une certaine volition.

Dans la variante transitive, il y a changement du schéma syntaxique et actanciel. Le sujet initial (S) se trouve destitué pour occuper la position syntaxique de CO. « S' » est l'agent causateur qui déclenche le procès¹⁵, « faire » l'opérateur causatif, « Y » le patient. « Faire » et le verbe à l'infinitif ont des sujets distincts : S' sujet de « faire », Y sujet de « sauter ». L'introduction du prédicat de causation (« faire ») entraîne un changement de diathèse augmentant ainsi la valence du verbe : à un verbe intransitif monovalent correspond un prédicat complexe bivalent (Y saute → S' fait sauter Y). Avec la nouvelle valence, la sémantique transitive du verbe « sauter » implique un sujet agentif et volitif et un objet affecté par le procès.

D'autres verbes inergatifs monoactanciels, liés à différentes images du jeu, subissent un élargissement argumental par causativisation :

- (17) Masters de Londres : Roger Federer fait chuter Novak Djokovic. (Tennis. *L'Équipe*, 17/11/2015)
- (18) Lionel Messi a fait craquer le Bayern Munich en demi-finale. (Football. *L'Équipe*, 6/5/2015)
- (19) Wimbledon : Andy Murray fait céder Jo-Wilfried Tsonga et se qualifie pour les demi-finales. (Tennis. *L'Équipe*, 6/7/2016)
- (20) On sait que Nice tient bien la balle et fait courir. (Football. *L'Équipe*, 12/9/2015)
- (21) Je (Gaël Monfils) voulais servir un peu moins fort mais passer beaucoup de premières pour le faire jouer un peu plus. (Tennis. *L'Équipe*, 18/3/2016)
- (22) De son côté, la Corée du Sud a fait pleurer les 11 000 spectateurs en marquant deux buts. (Football. *L'Équipe*, 26/1/2016)

¹⁴ Ici, le verbe « sauter » est pris dans son sens originellement intransitif de « bondir, faire un saut » et non dans son emploi transitif avec le sens de « faire un saut pour franchir un obstacle ».

¹⁵ Il est à noter que S' (un gros plaquage de Dominique Rodgers-Cromartie) n'est pas impliqué dans le mouvement (le saut). Il en est une cause indirecte.

Les inergatifs non statifs (« chuter », « craquer », « céder », « courir »¹⁶), ainsi que les inergatifs agentifs (« jouer »¹⁷, « pleurer »), auxiliés par « faire », reçoivent une place syntaxique supplémentaire qui vient s'ajouter au constituant ordinaire du verbe ("S+V" → "S+Vfaire+Vinf+O"). L'exemple 20 représente un cas d'ellipse "S+Vfaire+Vinf+Ø", le CO étant implicite et détectable grâce au contexte (ex. 20 : les joueurs de l'équipe de *Guigamp*).

Si l'argument unique (S) des verbes inergatifs est l'auteur du procès (le ballon/son défenseur saute, Djokovic chute, le Bayern craque, Tsonga cède, les 11 000 spectateurs pleurent...), le sujet du transitif correspondant (S') – qui apparaît directement dans la position sujet sans dérivation préalable – se comporte comme l'agent instigateur (Tesnière, 1959 : 259-261), ou déclencheur/incitateur (Blanche-Benveniste, 2002 : 52) qui entraîne la réalisation du procès.

La transitivation factitive analytique « entraîne une modification du sens » (Touratier, 2000 : 163) ; elle véhicule un enchâssement d'une relation sémantique où le nouvel actant provoque la réalisation du procès exprimé par le verbe à l'infinitif. La structure indique également un cas de manipulation plus ou moins directe puisque le sujet est interprété comme l'agent de l'action que subit l'objet humain/animé en partie agentif (ex. 16 à 23) ou inanimé (ex. 15). « Faire » est donc compatible avec un sujet causateur pourvu de puissance et de volonté qui agit sur un objet/patient aussi bien animé humain qu'inanimé. Dans les énoncés susmentionnés, le causateur est l'instigateur du procès et contrôle plus ou moins l'intervention du causataire, essayant parfois de manipuler son comportement (jouer, chuter, craquer, céder) ou de changer son état/position (sauter, courir, pleurer). Notons qu'il existe une entité bénéficiaire de l'action : ce sont *Roger Federer, Lionel Messi, Andy Murray, Nice...* agents causateurs et bénéficiaires de l'action qu'ils ont initiée.

Il convient de préciser que ce mécanisme de diathèse progressive qui forme un verbe complexe avec « faire » ne transgresse aucune règle grammaticale et ne pose aucun problème d'acceptabilité ; il est parfaitement grammatical et acceptable et pour la syntaxe et pour le sens.

Si certains verbes intransitifs ne connaissent que la transitivation simple (SVO) et si d'autres n'admettent que la transitivation analytique causative (S+faire+Vinf+O), il y en a qui acceptent les deux types de transitivation :

(23) Lyon fait tomber le PSG. (Football. *L'Équipe*, 28/2/2016)

¹⁶ Pour plus d'information sur le verbe « courir » (Cf. Sikora, 2012 : 95-106).

¹⁷ Le verbe « jouer » est pris dans son sens intransitif.

- (24) ... ne parvenant jamais à faire sortir proprement la balle de sa raquette, Federer. (Tennis. *L'Équipe*, 17/11/2015)
- (24) J'ai fait rentrer Long et McClean en deuxième période. (Football. *L'Équipe*, 16/11/2015)
- (26) Enfin, le Los Angeles Galaxy a fait exploser le DC United (4-1). (Football. *L'Équipe*, 7/3/2016)
- (27) Stephen Curry et ses coéquipiers ont fait exploser la défense des Clippers. (Basket. *L'Équipe*, 20/11/2015)

Les verbes inaccusatifs (ex. 23 à 27) sont aptes à s'employer en construction transitive analytique avec « faire », notamment lorsqu'il reste à l'objet une part d'agentivité. Quant aux inergatifs, ils peuvent occasionnellement apparaître en construction transitive synthétique, notamment lorsque le sujet a une grande capacité agentive et volitive avec un objet dépourvu de volonté. Ceci ne semble pourtant pas de règle. Il s'agira plutôt de contextes favorisant ou d'une volonté d'expressivité.

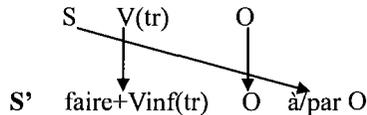
Si la transitivité syntaxique factitive est entièrement grammaticale et acceptable, la question se pose pour la transitivité simple qui a une acceptabilité plus contrainte, étant tolérable sous certaines conditions contextuelles (le langage sportif) ou communicatives (support journalistique, code du message). Toutefois, elle continue à être perçue comme forme tout à fait possible de la langue¹⁸.

Que ce soit la forme transitive synthétique ou analytique, le résultat du jeu est le même : une transitivité du verbe intransitif qui se trouve accompagné – obligatoirement – d'un constituant objet lié, syntaxiquement et sémantiquement, au procès. Cette transitivité, parfois qualifiée de « déviante » ou « familière » incarne le désir du locuteur de se démarquer ou de démarquer son discours, captant ainsi l'attention du lecteur des journaux sportifs par des nuances ludiques et stylistiques qui explorent parfois des limites de la langue et qui illustrent cette tendance du français moderne à compléter de plus en plus.

2.1.2. Du transitif au bitransitif

Le deuxième mécanisme que nous analyserons est la bitransitivité des verbes bivalents. Le verbe transitif peut se bitransitiver par une opération d'augmentation valencielle en s'intégrant dans une structure autre que sa structure actancielle d'origine. Par l'introduction du verbe « faire », le verbe à deux places se construit avec un actant de plus par rapport à l'emploi conventionnel, ajout qui entraîne un changement de diathèse augmentant ainsi la valence du verbe transitif. Voici le schéma de réalisation de la bitransitivité à trois participants :

¹⁸ « Même en français, le passage de la construction intransitive à la construction transitive ne se fait sans problème que pour une partie des verbes transitifs » (Lemaréchal, 1991 : 71).

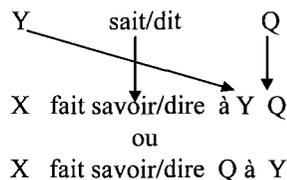


Dans la réalisation syntaxique de base, le verbe régit deux places d'argument : sujet et complément direct. Dans la variante bitransitive et avec la présence du semi-auxiliaire « faire », il y a altération du schéma syntaxique et actanciel : le sujet initial (S) occupera la position de complément indirect prépositionnel, le complément d'objet direct (O) demeurera comme tel, avec l'ajout d'un sujet (S') déclencheur du procès.

Cette opération permet de bitransitiver certains verbes :

- (28) Des intermédiaires ont fait savoir à l'OL qu'en cas d'intérêt concret une offre de 7 Mâ pourrait convaincre les dirigeants grecs. (Football. *L'Équipe*, 6/7/2016)
- (29) Et malgré sa timidité, il n'a pas pris longtemps pour s'affirmer. Au point de faire dire¹⁹ à Deschamps qu'il (N'Golo Kanté) est déjà de "niveau international". (Football. *L'Équipe*, 30/3/2016)

À un verbe transitif à deux actants correspond un prédicat complexe trivalent :



où « X » est l'agent instigateur/causateur qui déclenche le procès, « faire » l'opérateur causatif, « Y » le second agent sujet du verbe à l'infinitif et « Q » l'objet. Le sujet sémantique du verbe à l'infinitif occupe donc la position d'objet indirect. Le prédicat verbal complexe « faire+infinitif » modifie donc systématiquement la valence d'un degré supplémentaire en adjoignant une place syntaxique au procès verbal initial.

2.2. Opérations de réduction argumentale

On a souvent dit que pour les verbes transitifs, les compléments sont obligatoires. Ce constat est vrai pour certains verbes²⁰ inusités sans leur(s) complément(s). Or, les exceptions sont si nombreuses qu'elles ne peuvent pas être passées sous silence.

¹⁹ Le verbe « dire » est, en l'occurrence, en construction d'origine bivalente.

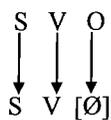
²⁰ À titre d'exemple les verbes « avoir », « former », « dépendre », « devenir », etc.

Le troisième cas d'instabilité valencielle que nous aborderons est l'intransitivation des verbes plurivalents. Les verbes bivalents (valence = 2) et trivalents (valence = 3) relèvent tous deux de la transitivité²¹. Nous ne pouvons présupposer une véritable distinction que lorsque le premier cas de cette dichotomie²², nommé transitif direct, est défini comme le verbe s'accompagnant obligatoirement de deux actants/arguments (S et COD) – actant agent et actant objet/patient – et que le 2^e cas, nommé ditransitif ou bitransitif, est défini comme le verbe régissant obligatoirement trois actants/arguments (S, COD et COS) – un actant agent, un actant objet et un actant bénéficiaire.

Dans un processus syntaxique inverse à la transitivation, ces items verbaux plurivalents peuvent entrer dans une opération de réduction argumentale au cours de laquelle ils se construisent sans complémentation, ne faisant appel qu'à un seul actant [verbe (-moins) 1 ou 2 actant(s)], entraînant un changement de diathèse, de forme récessive (Tesnière, 1959 : 272).

2.2.1. Du transitif à l'intransitif

Malgré la saturation sémantique des verbes bivalents, ceux-ci s'intransitivent par omission d'un membre de leur valence :



Ici, il y a absence syntaxique d'un constituant prévu dans la valence du verbe. Bien que le lien entre le verbe et le complément soit très fort²³, le langage de la presse sportive actuelle cherche à intransitiver un grand nombre de verbes transitifs d'action, en commentant un événement sportif avec un effet de direct ou une narration à suspens :

- (30) Pastore avait tout le loisir de centrer pour Di Maria. (Football. *L'Équipe*, 26/9/2015)
(31) Payet a encore marqué avec West Ham (2-2 à Sunderland). (Football. *L'Équipe*, 3/10/2015)

²¹ « La transitivité, notion plus ancienne que celle de valence, n'englobe que les compléments essentiels du verbe. On distinguera ici entre transitivité directe et indirecte, bien que cette distinction ne paraisse vraiment pertinente que pour les verbes se construisant avec deux objets, dont l'un est nécessairement prépositionnel. » (Gaatone, 2012 : 160).

²² « La notion de "direct" opposée à "indirect" est purement formelle, elle correspond à la présence ou non d'une préposition associée à un complément ». (Gross, 1969 : 65).

²³ Un rapport même plus fort que celui entre Sujet et Verbe (Cf. Riegel *et al.*, 1994 : 215).

- (32) Je sentais que la Bosnie pouvait marquer à tout moment. (Football. *L'Équipe*, 16/11/2015)
- (33) L'attaquant de l'ASNL a aussi tiré juste à côté à la 70^e. (Football. *L'Équipe*, 2/11/2015)
- (34) Verdasco a eu quatre opportunités, à 4-4, de servir pour s'offrir une cinquième manche. (Tennis. *L'Équipe*, 2/9/2015)
- (35) Je (Gasquet) n'ai pas réussi à bien couvrir le terrain, à frapper comme il fallait. (Tennis. *L'Équipe*, 19/2/2016)
- (36) le partenaire de Delphine Santiago coupe²⁴ au plus court dans le tournant final. (Hippisme. *L'Équipe*, 9/11/2015)

Nous assistons à un cas d'intransitivation par réduction du second actant de la structure argumentale : le groupe verbal constitue un verbe intransitivé dont l'objet est exclu de la position syntaxique de CO. La réalisation à complément nul signifie généralement une indétermination²⁵ ou une habitude²⁶, ce qui n'est nullement le cas dans le discours sportif. L'actant « qui n'est pas formellement exprimé appartient en fait à ce qu'on pourrait appeler les données énonciatives et est ainsi implicitement fourni par tout ce qui fait qu'une phrase donnée est un énoncé en situation » (Touratier, 1987 : 408). La disparition de l'actant – attendu – est *in situ* due à une ellipse syntaxique qu'on peut rétablir soit à partir du contexte immédiat, soit à partir de la connaissance préalable des lecteurs du sport concerné : centrer le ballon, marquer un but, tirer un pénalty/une balle, frapper la balle, servir la balle, couper le trajet... Selon Blinkenberg (1960 : 108-109), « la possibilité d'une intransitivité occasionnelle par ellipse existe pratiquement pour tous les verbes transitifs, si la situation s'y prête »²⁷. Yaguello, elle, postule que le complément d'objet « s'élide difficilement lorsqu'il a un référent {+humain} » (1998 : 273). Notons que, en ce cas d'intransitivité elliptique, si le verbe « est syntaxiquement intransitif, cela ne l'empêchera pas de continuer à être sémantiquement bivalent » (Touratier, 2000 : 124). Autant dire, s'il manque un complément, l'actance du verbe demeure inchangée ; l'omission de l'objet (niveau syntaxique) ne modifie pas le statut bivalent du verbe (niveau sémantique)²⁸. Le verbe, « qui est syntaxiquement intransitivé, c'est-à-dire dépourvu de complément de verbe, n'a, au point de vue sémantique, perdu aucun de ses actants » (Touratier, 1987 : 410). Cet actant de moins par rapport à l'emploi commun dénote un écart entre les niveaux syntaxique et sémantique.

Contrairement à cet « emploi elliptique » (Blinkenberg, 1960 : 46) où l'objet

²⁴ Ici, le verbe « couper » est pris dans son sens originellement transitif et non intransitif de « être tranchant, susceptible de couper ». C'est pourquoi nous parlons d'intransitivation.

²⁵ Pierre mange = Il mange de la viande, une pomme...

²⁶ Pierre boit = Il est ivrogne.

²⁷ Ce constat de Blinkenberg, s'il est vrai pour l'oral, ne le sera pas toujours pour l'écrit.

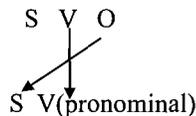
²⁸ Cf. Touratier, 2000 : 124.

omis est *implicitement dit*, se présente un autre cas d'intransitivation, très fréquent dans le domaine sportif :

- (37) On a très bien servi, bien attaqué et bien défendu. (Volleyball. *L'Équipe*, 28/11/2015)
- (38) Sa compatriote Katie Ledecky a en revanche frappé fort sur 200 m nage libre en battant Missy Franklin. (Natation. *L'Équipe*, 13/11/2015)
- (39) J'ai dû attaquer fort et ce ne fut pas de tout repos. (Formula. *L'Équipe*, 29/11/2015)

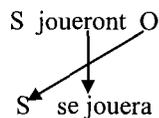
En pareilles occurrences, les verbes « attaquer », « défendre » et « frapper » ont un emploi « absolu »²⁹ (Touratier, 2005 : 157) à complément zéro. « Il s'agit alors de signifier le procès verbal, l'activité en tant que telle » (Noailly, 1997 : 96)³⁰ ; le sujet possède cette aptitude à attaquer, à défendre et à frapper, ajoutant ainsi « au signifié du verbe le trait sémique de "être capable de" » (Touratier, 2005 : 157). Cette incidence sur le sémantisme des verbes transitifs est très acceptable en contexte sportif où tout est question de compétence et d'aptitude physiques, d'autant plus que ces verbes se trouvent accompagnés d'un adverbe d'intensité (« bien », « fort »). Il semble alors possible de postuler la monovalence de ces verbes puisque cette intransitivation « recentre la signification autour du seul actant exprimé et développe ainsi un effet de sens en quelque sorte monovalent » (Touratier, 2005 : 157).

L'opération d'intransitivation des verbes bivalents peut également se faire par réalisation à complément nul via une pronominalisation à valeur passive :



Considérons cet énoncé :

- (40) Portugal-Belgique se jouera finalement à Leiria. (Football. *L'Équipe*, 23/3/2016)



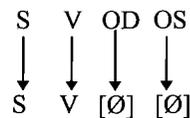
²⁹ Selon Willems (1977 : 119), « la plupart des emplois absolus apparaissent en chaîne, dans les énumérations » (ex. 37).

³⁰ Ici, contrairement à l'emploi elliptique, l'objet zéro n'est pas implicitement dit puisque le procès est présenté dans l'absolu en tant qu'aptitude à faire quelque chose. C'est pourquoi la valence du verbe est égale à 1.

Le verbe «jouer», bivalent en l'occurrence, s'intransivise en se pronominalisant : le sujet du transitif (S) s'efface – donc un actant de moins –, et le verbe pronominalisé se contente d'un seul actant sujet. Le SN sujet ne peut être tenu comme agent du procès. Il en est en revanche l'objet qui subit l'action. Cette réflexivisation entraîne une réduction argumentale par disparition d'un des arguments du V transitif. Notons que dans cet emploi pronominal à sens passif, le sujet est principalement inanimé.

2.2.2. Du bitransitif à l'intransitif

La possibilité de compléments zéro avec des prédicats bitransitifs ou ditransitifs, au lieu d'une complémentation nominale ou pronominale, est également fortement illustrée :



Examinons quelques énoncés extraits de la presse sportive :

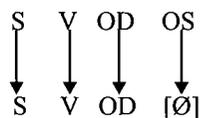
- (41) J' (Gaël Monfils) ai gagné des matches, je suis content mais on a toujours envie de donner un peu plus. (Tennis. *L'Équipe*, 18/3/2016)
- (42) « Il (Yaya Touré) avait beaucoup donné en sélection ». (Football. *L'Équipe*, 17/3/2016)
- (43) « Les meilleures réponses à donner sont celles que l'on donne sur le terrain. » (Football. *L'Équipe*, 3/3/2016)

Le verbe « donner » (ex. 41 et 42), régissant fondamentalement trois actants (S, OD et OS/agent, objet et bénéficiaire/donateur, don (ou donation) et donataire), subit un double changement : un changement de forme syntaxique par omission de deux actants (SV[Ø][Ø]) et un changement contextuel par absolutisation du sens du verbe (donner = donner dans le jeu). Le même verbe apparaît en construction monovalente (ex. 43) dans un emploi, cette fois-ci non pas absolu mais elliptique. De fait, les compléments omis n'ont pas besoin d'être exprimés, le contexte langagier et situationnel y supplée (*donner les meilleurs réponses*). Notons que cette opération de réduction argumentale, si elle permet une représentation nulle du 2^e et du 3^e actants, n'entraîne pas une élimination des participants aux procès au niveau sémantique (le verbe « donner » reste trivalent).

Mais pourquoi recourir à la complémentation zéro d'un verbe à trois places ? Le choix d'une forme courte à représentation Ø est une tendance qu'explique le principe d'économie. Selon Givón (1985 : 197), la volonté d'économie est non seulement du point de vue du locuteur mais aussi de celui de l'allocutaire dont la tâche d'identification ne doit pas être trop difficile.

2.2.3. Du bitransitif au transitif

Une rapide réflexion sur les données en contexte montre la possibilité beaucoup plus répandue d'une diathèse récessive qui diminue d'une unité la valence du verbe trivalent. Autrement dit, le verbe se construisant en théorie avec deux compléments peut également apparaître avec un seul complément³¹ :



- (44) J'(Dimitri Payet) ai essayé, comme à chaque match, d'apporter quelque chose. (Football. *L'Équipe*, 30/3/2016)
(45) Gilles Simon et Marin Cilic ont offert un long combat. (Tennis. *L'Équipe*, 28/3/2016)

Les verbes « apporter » et « offrir » essentiellement trivalents se trouvent en construction bivalente par suppression du COS, le troisième actant de leur structure argumentale. Bien que le sémantisme de tels verbes exige trois constituants, il est tout à fait possible d'omettre le mot remplissant la fonction objet second, sans affecter le sens du verbe, d'autant plus que l'élément élidé est aisément restituable à travers le contexte immédiat ou situationnel et à travers la culture sportive des lecteurs.

Bref, l'emploi uniactanciel des verbes polyactanciels – ainsi que l'emploi biactanciel des verbes triactanciels – est généralisé dans la langue du sport si bien qu'il vaudrait mieux recenser les verbes qui ne peuvent jamais laisser tomber leur(s) complément(s) !

Ces procédés de diathétisation par transitivation, bitransitivation ou intransitivation, liés à des besoins de rapidité ou d'évolution dans la communication sont largement exploités. Sauvageot (1962 : 129) estime que « la faculté de transitiver tout verbe intransitif ou celle d'employer sans complément d'objet tout verbe, même transitif, ne peut qu'alléger la tâche des usagers et faciliter la concision dans l'expression, donc augmenter la quantité d'information transmise par l'élocution ».

On aurait tort de croire que la transitivation, la bitransitivation et l'intransitivation sont des phénomènes syntaxiques réguliers reposant sur un jeu de substitution du sujet et des compléments d'objet ou d'ajout/omission d'objet(s). Or, on est dans le domaine de l'aléatoire puisque ce jeu ne joue pas dans tous les

³¹ Il lui manque souvent le complément en à.

cas, la valeur inhérente à l'emploi intransitif, transitif ou bitransitif étant parfois intouchable.

L'idée que le verbe ait une seule structure argumentale principale – qui peut épisodiquement changer – n'est pas de règle en français. C'est là qu'intervient la catégorie des verbes à double construction.

2.3. Les verbes (in)transitifs

Certains verbes peuvent se construire en se complétant ou non, sans que cette alternance soit considérée comme un écart et sans qu'il y ait altération au niveau de la sémantique du verbe. Les verbes d'action et de mouvement ont le privilège de mettre en jeu à la fois des structures complétées ou non. Blinkenberg (1960 : 118) juge que ces verbes sont « diathétiquement neutres » puisqu'ils admettent les constructions transitive et intransitive. En voici quelques exemples à titre illustratif :

Verbes	Emploi intransitif	Emploi transitif
breaker	(46) J'ai eu trois chances de <u>breaker</u> . (Tennis. <i>L'Équipe</i> , 14/9/2015)	(47) « Nole » a donné le ton d'entrée avec un deuxième jeu stratosphérique pour <u>breaker</u> blanc son adversaire. (Tennis. <i>L'Équipe</i> , 21/11/2015)
dribbler	(48) On y voit le quadruple Ballon d'Or [...] <u>dribbler</u> , marquer et offrir des caviars à ses coéquipiers. (Football. <i>L'Équipe</i> , 24/6/2015)	(49) l'international belge avait marqué dans le but vide après avoir <u>dribblé</u> le gardien (43e). (Football. <i>L'Équipe</i> , 7/11/2015)
smasher	(50) bondir sur chaque balle, frapper [...], <u>smasher</u> , glisser, monter, cogner, crier. (Tennis. <i>L'Équipe</i> , 23/11/2014)	(51) Dans le troisième, je me suis refait mal au dos en <u>smashant</u> une balle. (Tennis. <i>L'Équipe</i> , 28/3/2010)
bouger	(52) l'Américaine avait du mal à <u>bouger</u> . (Tennis. <i>L'Équipe</i> , 29/6/2015)	(54) « On a essayé de <u>bouger</u> le ballon, de jouer ensemble ». (Basket. <i>L'Équipe</i> , 7/9/2015) (55) « [...] permis de tenir le ballon et de <u>bouger</u> la défense de Valence dans sa largeur ». (Football. <i>L'Équipe</i> , 20/8/2015)
gagner	(56) À la fin, je (Federer) <u>gagne</u> , c'est fabuleux. (Tennis. <i>L'Équipe</i> , 6/7/2016)	(57) Ça me donne une autre opportunité de <u>gagner</u> le tournoi. (Tennis. <i>L'Équipe</i> , 6/7/2016)

Syntaxiquement parlant, ces verbes figurent à la fois avec le plus petit syntagme verbal formé du verbe intransitif et avec un syntagme verbal plus grand formé du verbe transitif entouré de son ou ses compléments, n'affichant aucune infraction des limites de la grammaticalité. Mais quelles conditions lexicales et

contextuelles permettent à ces verbes de présenter les deux formes ? Seule une étude diachronique nous permettrait de déterminer laquelle des constructions – transitive ou intransitive – est l'initiale ou si les deux constructions au contraire ont toujours coexisté. « Sans nul doute, il est économique pour la langue de pouvoir utiliser alternativement le même verbe avec ou sans complément direct d'objet » (Sauvageot, 1978 : 113). Si l'emploi intransitif exprime le processus dans l'absolu, notamment dans les énumérations (ex. 48 et 50), l'emploi transitif signale une détermination par l'expression de la complémentation objet (smasher une balle, breaker son adversaire, dribbler le gardien, bouger la défense/le ballon, gagner le tournoi). En construction transitive, les verbes « breaker », « dribbler », « smasher », « bouger » et « gagner » expriment le processus que l'agent fait subir à un objet/patient lequel peut faire partie de la classe des animés (ex. 47 et 49) ou des inanimés (ex. 50, 54, 55 et 57). Au niveau de l'acceptabilité, ces constructions verbales alternantes entrent, dans les deux cas, dans l'ordre du raisonnable et du recevable.

3. Conclusion

Notre travail a pris pour socle l'observation *in situ* d'un réel langagier qui prend de l'ampleur à l'époque contemporaine. Le journalisme a permis une mise à jour des propriétés grammaticales et syntaxiques de certains verbes, notamment des verbes d'action et de mouvement utilisés en contexte sportif. Nous avons essayé de cerner de près, dans la présente contribution, les phénomènes de transitivisation à base intransitive, de bitransitivisation à base transitive, d'intransitivisation à base transitive, ainsi que les verbes à double construction, en dressant un éventail des possibilités syntaxiques des formes verbales et leurs relations avec le sujet et éventuellement le ou les objets. En parlant sport, la complémentation et la non-complémentation verbale, comme nous l'avons montré, ne sont que le résultat d'un jeu subtil entre plusieurs facteurs dont font partie autant le procès dénoté par le verbe que le complément, sans oublier l'influence des acteurs du procès. Bien que la grammaire traditionnelle conteste certaines de ces productions ou les rapporte à d'autres registres considérés comme périphériques ou déviants par rapport au modèle « idéal », ces emplois sont acceptables étant normalisés ou perçus comme une variation normalisée par surgénéralisation à l'état actuel de la langue. C'est toute la différence entre la valence théorique et la valence actualisée, entre la valence en langue et la valence en discours.

Références bibliographiques

L'Équipe (la référence exacte figure à côté de chaque exemple).

Bassac, C., *Le statut de verbe dit ergatif : étude contrastive anglais-français*, Tome I, thèse de doctorat, Université de Nancy II, 1995.

- Blanche-Benveniste, C., « La complémentation verbale : petite introduction aux valences verbales », *Tranel*, 37, 2002, pp. 47-73.
- Blinkenberg, A., *Le problème de la transitivité en français moderne. Essai syntactico-sémantique*, Copenhague, Ejnar Munksgaard, 1960.
- Brousseau, A.-M., *Réalisations argumentales et classes de verbes en fongbé*, Louvain – Paris, Peters, 1998.
- Dik, S., *The Theory of Functional Grammar*, Berlin, Mouton de Gruyter, 1997.
- Gaatoné, D., « L'objet direct comme notion formelle dans la formulation des règles syntaxiques », *Travaux de Linguistique*, 35, 1997, pp. 13-20.
- « Variations sur un thème éculé : la notion d'objet direct en français » in Apresjan, J. et al. (éd.), *Meaning, Texts and other Exciting Things: a Festschrift to commemorate the 80th anniversary of Professor Igor Alexandrovic Mel'cuk*, Moscow, Jazyki slavjanskoj kultury, 2012, pp. 157- 175.
- Givón, T., « Iconicity, isomorphism and non-arbitrary coding in syntax » in Haiman, J. (éd.), *Iconicity in syntax*, Amsterdam, John Benjamins, 1985, pp. 187-219.
- Gougenheim, G., *Étude sur les périphrases verbales de la langue française*, Paris, A.-G. Nizet, 1971 (1^{re} éd. : 1929).
- Gross, M., « Remarques sur la notion d'objet direct en français », *Langue française*, 1, (*La syntaxe*), 1969, pp. 63-73.
- Larjavaara, M., *Présence ou l'absence de l'objet. Limite du possible en français contemporain*, thèse de doctorat, Helsinki, Université d'Helsinki, 2000.
- Lazard, G., *L'actance*, Paris, PUF, 1994.
- Lemaréchal, A., « Transitivité et théories linguistiques : modèles transitivistes contre modèles intransitivistes ? », *Linx*, 24, 1991, pp. 67-94.
- Levin, B., Rappaport Hovav, M., *Unaccusativity: At the Syntax-Lexical Semantics Interface*, *Linguistic Inquiry Monograph*, 26, 1995.
- Lyons, J., *Linguistique générale*, Paris, Larousse, 1970.
- Noailly, M., « Les mystères de la transitivité invisible », *Langages*, 127, 1997, pp. 96-109.
- Novakova, I., « Il faut te sortir pour te divertir un peu : du "mauvais" français ou évolution linguistique, observable dans d'autres langues aussi ? (De l'emploi transitif de certains verbes intransitifs avec un sens causatif en français, bulgare, russe et anglais) », *Actes du Colloque international sur L'Exception*, T. 2, organisé par *Faits de langues*, Paris 3 et 5, 10-11 juin 2003, Paris, 2003.
- « La transitivation causative : approche contrastive et typologique » in Lebaud, D., Paulin, C., Ploog, K. (éd.), *Constructions verbales et production de sens*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2006, pp. 115-126.
- Olié, A., « L'hypothèse de l'inaccusatif en français », *Linguisticae investigationes*, 8/2, 1984, pp. 363-401.
- Reinhart, T., Siloni T., « The Lexicon-Syntax Parameter: reflexivization and other arity operations », *Linguistic Inquiry*, 36/3, 2005, pp. 389-436.

- Riegel, M., Pellat, J.-C., Rioul, R., *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, 1994.
- Ruwet, N., *Théorie syntaxique et syntaxe du français*, Paris, Éditions du Seuil, 1972.
- Sauvageot, A., *Français parlé, français écrit*, Paris, Larousse, 1962.
- *Français d'hier ou français de demain ?*, Paris, Nathan, 1978.
- Sikora, D., « Le verbe *courir* et ses extensions sportives », *Ela*, 165, 2012, pp. 95-106.
- Tesnière, L., *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck, (1^{re} éd. : 1959), 1965.
- Touratier, C., « Valence verbale et intransitivation », *Études de linguistique générale et de linguistique latine offerte en hommage à Guy Serbat*, Paris, Société pour l'information grammaticale, 1987, pp. 405-416.
- *La sémantique*, Paris, A. Colin, 2000.
- *Analyse et théorie syntaxiques*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2005.
- Willems, D., « Recherches en syntaxe verbale : quelques remarques sur la construction absolue », *Travaux de Linguistique*, 5, 1977, pp. 113-125.
- Yaguello, M., « La réalisation zéro des clitiques objet dans les constructions ditransitives du français parlé », *Analyse linguistique et approches de l'oral : recueil d'études offert en hommage à Claire Blanche-Benveniste*, Peeters, Leuven – Paris, 1998, pp. 267-274.

Dictionnaires

- Le Petit Robert de la langue française*, 2017. En ligne : www.lerobert.com, (consulté : 15/7/2016).
- Le trésor de la langue française informatisé*, Centre national de la Recherche Scientifique. En ligne : www.cnrtl.fr/dictionnaires/modernes/, <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv4/showps.exe?p=combi.htm;java=no> (consulté : 25/7/2016).
- Le Petit Larousse*. En ligne : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais-monolingue>, (consulté : 13/7/2016).